

par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails :

Que le Parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation ; cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judicieuse :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme ce rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal* :

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger, sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac *Erie*, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du *Canada* se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion ; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre est reconnaissante à Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la com-

munication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial sur le sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du *Canada-Est*, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du *Canada*, tout en sachant apprécier, dans une juste mesure, les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts, en reposant une humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Et la question ayant été de nouveau proposée :— La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise ;

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial :—

Résolution pour une adresse.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence de la prospérité générale de la province :

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets de la province sont à un prix élevé :

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer ; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation :

Qu'elle se félicite de ce que, dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures ; que dans plusieurs parties du *Canada-Ouest*, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails :